



Saint Cyr Sur Mer le 5 juillet 2018

Objet : Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)  
Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM)

## **Mesdames et Messieurs les Députés de Sud Provence Alpes Côte d'Azur.**

Veillez trouver ci-joint le communiqué de notre Association reprenant la nécessité cette nouvelle infrastructure ferroviaire reliant Marseille à Nice voire l'Italie (LNPCA).

Le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) a proposé de concrétiser le projet en 4 phases selon 3 scénarios financiers possibles mais il est clair qu'en fonction du choix du scénario qui sera retenu lors de l'élaboration de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) sur laquelle vous travaillez actuellement, les travaux risquent d'être dangereusement retardés. Les premières versions de cette loi dont nous avons eu connaissance retardent en effet de façon catastrophique la réalisation de certaines phases, ce qui n'est pas acceptable. Les dates prévues dans le scénario 3 sont à minimum à conserver.

Pour cela, il est indispensable de réaliser avant 2020 la ou les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) sur toutes les phases prévues, afin que la phase 1 puisse être engagée rapidement et que tout le projet soit défini et validé de façon à garantir son unité, sa cohérence et sa faisabilité. Les études devront ainsi être menées pour que les réalisations puissent être effectuées de 2023 à 2032.

**Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Députés, que ce dossier sur lequel vous travaillez tiennent compte de l'impossibilité pour notre région Sud Provence Alpes Côte d'Azur d'une réalisation tardive de ce projet LNPCA et donc de programmer rapidement cette infrastructure pour transmettre à nos enfants une région attractive où il fait bon vivre.**

Nous sommes disponibles pour développer nos arguments, et dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations distinguées.

Alain PATOULLARD  
Président de l'Association DEPART